

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13260**

Intitulé

MASTER : MASTER Master à finalité Professionnelle et Recherche
Domaine : Droit, Economie, Gestion
Mention : Expertise économique
Spécialité : Economie de la santé

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Paris XII, Le Recteur, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

122 Economie, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 333 Enseignement, formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'objectif du Master à finalité Professionnelle et Recherche, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Expertise économique, Spécialité Economie de la santé est de fournir aux étudiant(e)s des connaissances approfondies en les formant au métier d'experts du secteur de la santé. Les étudiant(e)s deviennent capables de réaliser des études économiques quantitatives et sont dotés d'une excellente connaissance du système de santé et de ses évolutions récentes.

Cette formation s'inscrit dans le prolongement du parcours économie de la santé de Licence 3 et de Master 1 et a une double visée :

- Professionnelle

- Recherche

Les activités visées et les compétences évaluées sont de quatre ordres :

- Economie générale et économie de la santé

- Evaluation médico-économique et santé publique (évaluation des stratégies médicales, gestion du risque,...)

- Econométrie et techniques quantitatives (SAS, économétrie des données de panel, économétrie des variables qualitatives,...)

- Organisation du système de santé (acteurs et enjeux du système de santé, droit de la santé, management de la santé)

A l'issue du Master à finalité Professionnelle et Recherche, Domaine Droit, Economie, Gestion, Mention Expertise économique, Spécialité Economie de la santé, le diplômé est capable de :

- Poursuivre en Doctorat dans le cadre de l'Ecole doctorale OMI (Organisations, Marchés et Institutions)

- Effectuer des analyses conjoncturelles

- Réaliser des recherches dans le domaine de l'économie appliquée.

- Répondre à des appels d'offre d'étude et de recherche dans le secteur de la santé

- Concevoir, piloter et réaliser des études macro-économiques ou microéconomiques

- Développer une veille sur les dispositifs incitatifs, les modes de financement,...

- Maîtriser les concepts de l'analyse économique et les techniques quantitatives avancées pour traiter des problèmes économiques contemporains liés aux réformes des systèmes de santé.

- Utiliser les modèles statistiques et économétriques adaptés.

- Mesurer les impacts des réformes du système de santé

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur public ou parapublic :

- Santé

- Agences ou institutions sanitaires

- Administration centrale et locale du système de santé (Caisses d'assurance maladie nationale et régionales : CNAMTS, RSI, CCMSA)

- Agences Régionales de la Santé

- Pharmaceutique

- Assurances, mutuelles et instituts de prévoyance

- Chercheur en économie de la santé

- Enseignant - chercheur

- Administration économique

- Centre d'analyse stratégique

- Direction de la Prévision

- Administrations centrales ou locales

- Chambres de Commerce et d'Industrie

- Syndicats professionnels

- Enseignement supérieur

Secteur privé tertiaire :

- Pharmaceutique

- Cabinets d'études socio-économiques

- Cabinets d'études spécialisés dans les programmes internationaux d'assistance technique et économique

- Audit
- Assurances
- Conseil
 - Chargé(e) d'études économiques
- Attaché(e)s territoriaux, fonctionnaire d'Etat
- Attaché(e) d'études économiques
- Enseignant(e) – chercheur
- Cadres
- Consultant(e) junior
- Assistant(e) chef de projet
- Consultant(e)
- Expert(e) du secteur de la santé.
- Expert(e) économique junior
- Expert(e) économique
- Economiste d'entreprise
- Chef de projet études socio-économiques
- Ingénieur(e) économiste en entreprise

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1105 : Études actuarielles en assurances

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'étudiant(e) titulaire d'un master 1 des domaines :

- Niveau Bac +4 en sciences économiques, en sciences de gestion, en mathématiques appliquées, un diplôme d'ingénieur ou tout autre diplôme (grandes écoles) pouvant être jugé équivalent.

- Niveau Bac +4 pour des étudiant(e)s médecins, pharmaciens, dentistes, épidémiologistes

attestant qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de Expertise économique, spécialité « Economie de la santé »

Ou,

qu'il ou elle maîtrise les matières fondamentales d'un niveau de master 1 de méthodes quantitatives d'économétrie

Et,

qu'il ou elle soit admis(e) aux épreuves de sélection : étude du dossier du candidat, et entretien individuel plus TOIEC (score 650 depuis moins de trois ans) ou TOEFL (400 depuis moins de trois ans). Seule l'inscription est demandée lors du dépôt du dossier de candidature, le résultat est à fournir si l'on est admis

peut accéder à la deuxième année dès lors qu'il ou elle a satisfait aux conditions d'admission propres à la commission pédagogique de l'UFR de Sciences économiques et de gestion.

L'octroi du diplôme s'effectue après une formation en 4 semestres de M1 et de M2 décrits ci-dessous :

Descriptif des composantes de la certification :

Master 1 – semestres 1 et 2 – 60 ECTS

UE 1 : Statistique et économétrie (72h CM - 6 ECTS) :

- ECUE 1.1 : Rappels d'économétrie (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 1.2 : Econométrie des données de panel (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 1.3 : Modèles qualitatifs ou à variable tronquée (24h CM - 2 ECTS)

UE 2 : Fonctionnement du système de santé (96 h CM - 8 ECTS) :

- ECUE 2.1 : Acteurs et enjeux des politiques de santé (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 2.2 : Droit de la santé et de la sécurité sociale (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 2.3 : Management de la santé (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 2.4 : Systèmes de santé comparés (24h CM - 2 ECTS)

UE 3 : Evaluation et mesure du système de santé (72 h CM - 6 ECTS) :

- ECUE 3.1 : Evaluation économique des stratégies médicales (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 3.2 : Evaluation économique des politiques publiques (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 3.3 : Gestion du risque (24h CM - 2 ECTS)

UE 4 : Logiciels et systèmes d'information (72 h CM - 6 ECTS) :

- ECUE 4.1 : Création et de gestion de bases de données (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 4.2 : Initiation à SAS (24h CM - 2 ECTS)
- ECUE 4.3 : Systèmes d'information en santé (24h CM - 2 ECTS)

UE 5 : Module professionnel (68h - 34 ECTS) :

- ECUE 5.1 : Anglais scientifique (30h CM - 2 ECTS)
- ECUE 5.2 : Cycle de conférences (14h CM - 2 ECTS)

- ECUE 5.3 : Stage et mémoire (28 ECTS)
- ECUE 5.4 : Initiation à la recherche (24h CM - 2 ECTS)

*Stage professionnel obligatoire :

Le responsable du Master 2 propose un stage et un sujet de mémoire compatible avec les besoins de l'organisme de recherche d'accueil et les axes de recherche du laboratoire ERUDITE. Le stage, d'une durée de 6 mois, s'effectue au sein d'un organisme ayant pour activité principale la recherche ou les études économiques (Centre d'Etudes de l'Emploi, Centre d'Analyse Stratégique...).

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
Par candidature individuelle	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Cette formation est accessible via : - la Validation des Acquis Professionnels (VAP) qui permet un accès dérogatoire à une formation (décret n°85-906 du 23 août 1985) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel par une commission pédagogique. - la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permettant d'obtenir tout ou partie d'un diplôme (loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, décret n°2002-590 du 24 avril 2002) Examen du dossier constitué des cursus de formation, professionnel et personnel et audition du candidat par un jury de validation. Tous les diplômes proposés à l'université Paris-Est Créteil Val de Marne sont susceptibles de faire l'objet d'une VAP ou d'une VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Laboratoires de recherche partenaires : - ERUDITE (Equipe sur l'Utilisation des Données Individuelles Temporelles en Economie) - Investigation Clinique : Epidémiologie Clinique-Evaluation Médico-économique - Unité de Recherche Clinique en économie de la santé d'Ile de France Accords universitaires partenaires : - UFR de Médecine - UFR de Droit Accords institutionnels ou entreprises partenaires : - MGEN, CNAMTS, MSA, RSI, Collège des Economistes de la Santé, DREES, LEEM, GSK, Novartis, URC Eco Ile de France, IRDES - ACOSS, AGF, AXA, EDF, Groupama, MMA, OPAC, Orange, SNCF, SFR, Société Générale, Toluna, Crédit Agricole, Galeries Lafayette, La Banque Postale, Banque Populaire, CETELEM, Crédit Foncier de France)

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté ministériel du 19 septembre 2011 relatif aux habilitations de l'Université Paris XII à délivrer des diplômes nationaux

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-pec.fr/pratiques/universite/observatoire-etudiant/enquetes-d-insertion-professionnelle-336228.kjsp?rh=1181035608921>

Autres sources d'information :

<http://fseg.u-pec.fr>

Faculté de sciences économiques et gestion

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

Statistiques

Lieu(x) de certification :

Université Paris-Est Créteil Val de Marne

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Faculté de sciences économiques et gestion

Créteil - Mail des Mèches

61, avenue du Général de Gaulle

94010 Créteil Cedex France

Historique de la certification :